

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00976

Numéro SIREN : 799 087 143

Nom ou dénomination : 4 A Ferronnerie

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2023 sous le numéro de dépôt 6268

4 A FERRONNERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZAC de la Cavière 2, Bât. D.2.
83170 CAMPS LA SOURCE

799 087 143 RCS DRAGUIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

AGREMENT NOUVEL ASSOCIE ET CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'an deux mil vingt-trois,
Et le premier (1^{er}) décembre,
A midi (12 h),

Les associés de la société 4 A FERRONNERIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation régulière adressée à chaque associé.

Sont présents :

. M. Haroutioun dit Arthur KECHICHIAN, titulaire de 50 actions
nominatives ordinaires en pleine propriété, ci 50 actions

. M. Loïc ORTEGA, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en
pleine propriété, ci 50 actions

Total des actions des associés présents, soit : 100 actions
sur les cents actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **M. Arthur KECHICHIAN**, en sa qualité de Président de la Société.

M. Loïc ORTEGA est désigné comme secrétaire.

En présence du futur Président de la société et futur associé, **M. Stéphane BENEFRO**.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- la demande d'agrément en date du 10 novembre 2023,
- le courrier de démission du Président,
- les projets d'actes de cessions d'actions,

SB
L.O

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément des cessions d'actions,
- Nomination du nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire, et rémunération du Président nommé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer les cessions d'actions suivantes :

. par **M. Arthur KECHICHIAN** au profit de **M. Stéphane BENEFRO** de dix-sept (17) actions sur les 50 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de 1.000 euros,

. par **M. Loïc ORTEGA** au profit de **M. Stéphane BENEFRO** de dix-sept (17) actions sur les 50 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de 1.000 euros,

Soit un prix total de deux mille euros (2.000 €) pour la totalité des trente-quatre (34) actions cédées sur les 100 actions de la société, soit un prix de 58,83 euros par action.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

VM SB

L.O

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Arthur KECHICHIAN de son mandat de Président **à compter de ce jour**, nomme en qualité de **nouveau Président**, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

. Monsieur Stéphane BENEfro
Né le 3 Juillet 2004 à MARSEILLE (13006)
De nationalité française,
Demeurant Chemin de Reporquier, 83910 POURRIERES.

M. Stéphane BENEfro, présent à l'assemblée, accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées, et déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le Président nommé ce jour, ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions, toutefois il pourra prétendre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur présentation de tous justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Le Président de séance, associé :
Arthur KECHICHIAN



Le secrétaire, associé :
Loïc ORTEGA



Le nouveau Président qui accepte ses fonctions :
Stéphane BENEfro

